



## Aide location bail signé, dossier refusé auprès de l'agence

Par **ELODIE**, le **25/05/2009** à **22:37**

Bonjour,

Voici mon problème, début mars je donne congé de mon appartement T2 que je loue dans une résidence pour habiter dans un T3 dans la même résidence qui est gérée par la même agence, je fournis les pièces demandées pour la constitution du dossier, les chèques et je signe le bail 3 mois avant de rentrer dans les lieux.

Aujourd'hui, l'agence m'informe que mon dossier est refusé par la commission parce que mon salaire et celui de mon conjoint ne font pas 3 fois le montant du loyer, alors que le calcul a été fait depuis 3 mois et qu'il n'y avait aucun souci puisque l'agence m'a demandée toutes les pièces justificatives de nos ressources, chèques de caution...

J'ai donné le préavis de mon appartement depuis mars, il se termine début juin et nous risquons de nous retrouver à la rue.

Est-ce que cette agence est en tort sachant qu'elle m'a dit que tout était OK et de donner mon préavis et qu'il n'y avait aucun problème pour ce nouvel appartement, nous attendions juste que les précédents locataires déménagent pour avoir les clés.

Je vous rappelle que nous avons signé le bail depuis mars, nous avons donné tous les chèques (caution, loyer de juin et frais d'agence, les chèques ne sont pas encaissés).